



SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), A. VALOT (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Objet :
Marché de
téléphonie fixe,
mobile et internet
- Mise en place
d'un groupement
de commande avec
le CCAS de Boucau
et le Centre Social
Dou Boucaou -
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de signer ladite
convention de
groupement de
commandes

Monsieur le Maire expose que la Commune, le CCAS et le Centre Social Dou Boucaou ont identifié des besoins communs en matière de téléphonie fixe, mobile et d'accès internet.

Ainsi, il est opportun, afin de bénéficier d'économies d'échelle et de solutions techniques adaptées que les trois structures procèdent ensemble au choix du fournisseur devant assurer ces prestations (installation, fourniture et maintenance des services).

En vue de la passation de ce nouveau marché, la Commune, le CCAS et le Centre Social Dou Boucaou souhaitent constituer un groupement de commande.

Pour ce faire, après une procédure de mise en concurrence, la Société ETIC Consulting basée à Toulouse a été retenue pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précisant notamment ses modalités de fonctionnement.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne*

le 6/9/19

et de la publication

le 6/9/19

le Maire

Il est précisé qu'un projet de convention a été rédigé en ce sens.

Ainsi, dans le cadre de ce projet :

- le coordonnateur du groupement sera la Commune de BOUCAU ;
- un marché unique sera signé et notifié par le coordonnateur et chaque membre exécutera le marché pour la part qui le concerne ;
- un tel groupement nécessite que l'attributaire soit choisi par une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) constituée de 4 personnes conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 du CGCT ;
 - . Le Maire, Président de la CAO de la Commune ;
 - . Un élu, membre de la CAO. Il est proposé de désigner Monsieur Louis DARRIBEROUGE, représentant au sein de la CAO du groupement ;
 - . Un représentant du Centre social Dou Boucau ;
 - . Un représentant du CCAS.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du projet complet de convention ci-annexé et à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes à conclure entre la Commune, le CCAS et le Centre social Dou Boucaou, pour le marché de téléphonie fixe, mobile et internet,
- . **décide** que la Commune sera coordonnateur du groupement,
- . **désigne** Monsieur Louis DARRIBEROUGE au sein de la CAO du groupement,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président du Centre Social Dou Boucaou et la Vice-Présidente du CCAS et à faire les démarches nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 6 septembre 2019

Le Maire,

Francis GONZALEZ

